

structure indispensables, tels que routes, voies ferrées, ponts, installations pétrolières et électriques, écoles et hôpitaux, mentionnées dans les rapports du Secrétaire général,

*Reconnaissant* que le déficit alimentaire, qui s'est chiffré à plus de 300 000 tonnes en 1982, a été encore aggravé par une sécheresse persistante, des pluies peu abondantes, une infestation généralisée des récoltes et des épizooties aussi bien que par des pénuries chroniques de facteurs de production,

*Ayant à l'esprit* l'appel international lancé par le gouvernement et appuyé par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe pour qu'une aide alimentaire soit apportée d'urgence dans les régions du centre et du sud du Mozambique,

*Reconnaissant* la nécessité d'une assistance internationale substantielle pour l'exécution de plusieurs projets de reconstruction et de développement,

1. *Approuve vigoureusement* les appels lancés par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général en vue d'une assistance internationale au Mozambique;

2. *Approuve également* les appels lancés par le gouvernement et appuyés par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe pour qu'une aide alimentaire soit apportée d'urgence aux régions du centre et du sud du Mozambique;

3. *Sait gré* au Secrétaire général des mesures qu'il a prises en vue d'organiser un programme international d'assistance économique en faveur du Mozambique;

4. *Sait gré également* de l'assistance fournie au Mozambique par divers Etats et organisations régionales et internationales ainsi que par des institutions humanitaires;

5. *Regrette*, cependant, que l'assistance totale fournie jusqu'ici soit encore très en deçà des besoins urgents du Mozambique;

6. *Appelle l'attention* de la communauté internationale sur l'assistance financière, économique et matérielle supplémentaire, définie dans les rapports du Secrétaire général<sup>93</sup>, dont le Mozambique a besoin d'urgence;

7. *Demande* aux Etats Membres, aux organisations régionales et interrégionales et aux autres organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales de fournir une assistance financière, matérielle et technique au Mozambique, chaque fois que cela sera possible sous forme de dons, et les prie instamment d'envisager tout spécialement d'inclure sans tarder le Mozambique dans leurs programmes d'assistance au développement, si ce pays n'y figure pas déjà;

8. *Prie instamment* les Etats Membres et les organisations qui exécutent déjà ou négocient actuellement des programmes d'assistance au Mozambique de renforcer ces programmes chaque fois que cela est possible;

9. *Lance un appel* à la communauté internationale pour qu'elle apporte au Mozambique une assistance financière et matérielle répondant à ses besoins alimentaires et d'autres types de secours rendus nécessaires par une sécheresse persistante;

10. *Lance également un appel* à la communauté internationale pour qu'elle contribue au compte spécial ouvert par le Secrétaire général afin de faciliter le versement des contributions pour le Mozambique;

11. *Prie* les programmes et organismes compétents des Nations Unies — en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance — de poursuivre et d'élargir leurs programmes présents et futurs d'assistance au Mozambique, de coopérer étroitement avec le Secrétaire général en vue d'organiser un programme international efficace d'assistance et de rendre compte périodiquement au Secrétaire général des mesures qu'ils ont prises et des ressources qu'ils ont rendues disponibles pour aider ce pays;

12. *Prie* le Secrétaire général :

a) De poursuivre ses efforts en vue de mobiliser les ressources nécessaires à un programme efficace d'assistance financière, technique et matérielle au Mozambique;

b) De garder la situation au Mozambique constamment à l'étude, de rester étroitement en contact avec les Etats Membres, les institutions spécialisées, les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales et les institutions financières internationales, ainsi que les autres organismes intéressés, et de rendre compte au Conseil économique et social, lors de sa seconde session ordinaire de 1984, de l'état d'avancement du programme spécial d'assistance économique en faveur du Mozambique;

c) D'établir, sur la base de consultations soutenues avec le Gouvernement mozambicain, un rapport sur l'évolution de la situation économique du Mozambique et l'exécution du programme spécial d'assistance économique en faveur de ce pays, en temps voulu pour que l'Assemblée générale puisse examiner la question à sa trente-neuvième session.

104<sup>e</sup> séance plénière  
20 décembre 1983

### 38/209. Assistance aux Comores

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 37/154 du 17 décembre 1982 et ses résolutions antérieures relatives à l'assistance aux Comores, dans lesquelles elle a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte de manière efficace et continue une assistance financière, matérielle et technique aux Comores afin d'aider ce pays à surmonter ses difficultés financières et économiques,

*Prenant note* des problèmes spéciaux auxquels doit faire face les Comores en tant que pays insulaire en développement figurant aussi au nombre des pays les moins avancés,

*Notant* que le Gouvernement comorien a donné la priorité aux questions d'infrastructure, de transports et de télécommunications,

*Notant également* les difficultés économiques que pose à ce pays la pénurie de ressources naturelles, aggravée par la sécheresse et les cyclones dont il a récemment souffert,

*Notant en outre* les graves problèmes de budget et de balance des paiements que connaissent les Comores,

*Sachant* que le Gouvernement comorien compte convoquer une conférence de donateurs à la fin du premier trimestre de 1984,

*Ayant examiné* le rapport récapitulatif du Secrétaire général<sup>194</sup>,

1. *Sait gré* au Secrétaire général des mesures qu'il a prises en vue de mobiliser une assistance en faveur des Comores;

2. *Note avec satisfaction* que divers Etats Membres, organismes des Nations Unies et autres organisations ont répondu aux appels lancés par l'Assemblée générale et par le Secrétaire général pour qu'une assistance soit fournie aux Comores;

3. *Note avec préoccupation*, cependant, que l'assistance fournie à ce jour reste en deçà des besoins pressants du pays et qu'une assistance demeure nécessaire d'urgence pour exécuter les projets définis dans l'annexe au rapport du Secrétaire général<sup>195</sup>;

4. *Lance un appel* aux Etats et organisations invités à participer à la conférence de donateurs qui doit se tenir aux Comores au début de 1984 pour qu'ils contribuent généreusement au programme d'assistance que présentera à cette occasion le Gouvernement comorien;

5. *Renouvelle l'appel* qu'elle a lancé aux Etats Membres, aux organes, programmes et organismes compétents des Nations Unies, aux organisations régionales et internationales et autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'aux institutions financières internationales, pour qu'ils fournissent aux Comores une aide qui permette à ce pays de faire face à la situation économique difficile dans laquelle il se trouve et de poursuivre ses objectifs de développement;

6. *Prie* les programmes et organismes compétents des Nations Unies d'accroître leurs programmes actuels d'assistance aux Comores, de coopérer étroitement avec le Secrétaire général en vue d'organiser un programme international efficace d'assistance et de rendre compte périodiquement au Secrétaire général des mesures qu'ils ont prises et des ressources qu'ils ont rendues disponibles pour aider ce pays;

7. *Prie* le Secrétaire général :

a) De poursuivre ses efforts en vue de mobiliser les ressources nécessaires à un programme efficace d'assistance financière, technique et matérielle aux Comores;

b) De garder la situation aux Comores constamment à l'étude, de rester étroitement en contact avec les Etats Membres, les institutions spécialisées, les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales et les institutions financières internationales intéressées et de rendre compte au Conseil économique et social, lors de sa seconde session ordinaire de 1984, de l'état d'avancement du programme spécial d'assistance économique en faveur des Comores;

c) De faire rapport sur l'évolution de la situation économique des Comores et des progrès réalisés dans l'organisation et l'exécution du programme spécial d'assistance économique en faveur de ce pays, en temps voulu pour que l'Assemblée générale puisse examiner la question à sa trente-neuvième session.

104<sup>e</sup> séance plénière  
20 décembre 1983

### 38/210. Assistance économique spéciale au Bénin

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 35/88 du 5 décembre 1980, 36/208 du 17 décembre 1981 et 37/151 du 17 décembre 1982, dans lesquelles elle a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte de manière efficace et continue une assistance financière, matérielle et technique au Bénin, afin d'aider ce pays à surmonter ses difficultés financières et économiques,

*Rappelant également* la résolution 419 (1977) du Conseil de sécurité, en date du 24 novembre 1977, dans laquelle le Conseil a fait appel à tous les Etats et à toutes les organisations internationales appropriées, y compris l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, pour qu'ils aident le Bénin,

*Ayant entendu* la déclaration faite par le représentant du Bénin le 10 novembre 1983<sup>196</sup>, lors de laquelle il a décrit la grave situation économique et financière de son pays et les mesures adoptées par son Gouvernement pour faire face à ces difficultés,

*Ayant examiné* le rapport récapitulatif du Secrétaire général<sup>197</sup>.

*Notant* d'après ce rapport que, malgré divers facteurs défavorables, le Bénin continue à enregistrer quelques résultats positifs dans ses efforts de développement grâce aux mesures adoptées par le Gouvernement et à l'assistance accordée par la communauté internationale,

*Profondément préoccupée*, cependant, par le fait que le Bénin continue de connaître de graves difficultés économiques et financières, caractérisées par un déséquilibre marqué de la balance des paiements, les charges onéreuses de sa dette extérieure et des ressources insuffisantes pour appliquer son programme planifié de développement économique et social,

*Notant également* que la persistance de conditions climatiques défavorables dans les régions côtière et septentrionale du Bénin a entraîné des pertes en production agricole et animale,

*Ayant pris note* des efforts déployés par le Gouvernement béninois pour mobiliser un appui international en faveur du plan de développement du Bénin, en organisant une table ronde tenue à Cotonou en mars 1983, avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement.

*Considérant* que le Bénin figure au nombre des pays les moins avancés,

1. *Sait gré* au Secrétaire général des mesures qu'il a prises en vue d'organiser et de mobiliser un appui en faveur du programme international d'assistance économique au Bénin;

2. *Réaffirme son appui* à l'évaluation et aux recommandations de la mission d'étude envoyée au Bénin en juillet 1982, qui figurent en annexe au rapport du Secrétaire général<sup>198</sup>;

3. *Note avec satisfaction* l'intérêt et l'appui que les participants à la table ronde ont portés au plan de développement du Bénin;

4. *Lance un appel* aux Etats Membres, aux institutions financières internationales, aux institutions spécialisées et aux autres organismes des Nations Unies

<sup>196</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Deuxième Commission, 35<sup>e</sup> séance, par. 52 à 54.

<sup>197</sup> A/38/216, sect. III.

<sup>198</sup> A/37/134.

<sup>194</sup> A/38/216, sect. VII.

<sup>195</sup> A/37/128.